



15ème législature

Question N° : 12375	De Mme Mathilde Panot (La France insoumise - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Conditions de travail et d'accueil des patients - Hôpital Charles Foix d'Ivry	Analyse > Conditions de travail et d'accueil des patients - Hôpital Charles Foix d'Ivry.
Question publiée au JO le : 25/09/2018 Réponse publiée au JO le : 06/08/2019 page : 7391 Date de signalement : 16/07/2019		

Texte de la question

Mme Mathilde Panot alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation de l'hôpital gériatrique universitaire de Charles Foix à Ivry-sur-Seine. Les conditions de travail y sont particulièrement déplorables et demandent une réaction immédiate de la part du ministère. Suite à la sollicitation considérable des urgences parisiennes pendant la phase de canicule de l'été 2018, l'hôpital de Charles Foix se trouve dans une situation insupportable. Plusieurs infirmières font état d'un ratio personnel soignant-patients absolument honteux. Dans des services qu'elles ne connaissent pas toujours, les infirmières se retrouvent seules pour 48, 70, jusqu'à 82 patients sur deux étages différents. Mme la députée considère qu'il est inadmissible de tolérer que l'hôpital public français soit maltraité à ce point. En l'espèce, ce sont en effet le personnel soignant et les patients qui souffrent d'une absence de réaction politique. La visite du directeur de l'APHP, M. Martin Hirsch, le 21 août 2018, n'a rien changé à la situation. La CGT a déposé deux DGI, la première le 20 août 2018, la seconde le 3 septembre 2018. Mme la députée rappelle des éléments préoccupants que les personnels ont d'ores et déjà transmis au ministère. Le service minimum déterminé par les cadres hospitaliers ne peut être assuré faute de personnels disponibles. Dans les conditions susmentionnées, il n'est pas possible qu'un soin humain soit prodigué aux patients. Mme la députée rappelle que fonder une politique hospitalière sur une politique du chiffre mène toujours aux mêmes résultats : souffrance des patients, dépression d'une partie du personnel, honte collective pour la République qui se doit d'être sociale (cf. préambule de la Constitution). Mme la députée demande à Mme la Ministre de bien vouloir considérer qu'il n'est pas possible de laver une personne lourdement handicapée, comme c'est bien souvent le cas en gériatrie, en l'espace de quinze minutes seulement. Lorsqu'à la détresse physique s'ajoute la détresse psychologique, le temps manque aux soignants pour reconforter ou simplement parler aux patients. Mme la députée rappelle à Mme la Ministre le risque considérable que son inaction fait courir aux soignants comme aux patients. Les soignants ont le sentiment, légitime au vu de l'attentisme des autorités de tutelle, d'être méprisés. Aussi, elle l'interroge sur le temps qu'elle compte mettre pour répondre aux exigences légitimes, frappés du coin de la nécessité, du personnel soignant de l'hôpital de Charles Foix : recruter trente infirmiers et vingt aides-soignants supplémentaires.

Texte de la réponse

L'hôpital Charles Foix présente des ratios d'effectifs soignants respectant les recommandations nationales et les soins auprès des patients hospitalisés et les résidents ont toujours été assurés avec compétence, diligence et

implication de la part des équipes concernées. L'établissement dispose d'une équipe de suppléance permettant de répondre aux besoins de remplacement en interne. En 2018, l'établissement a ainsi mobilisé en moyenne chaque mois 450 missions de suppléance. Durant la période estivale, l'hôpital a en outre bénéficié de 50 mensualités de remplacement aides-soignants pour assurer les besoins de remplacement prévisionnels des congés d'été entre les mois de juin et septembre 2018. En complément et sur la base du volontariat, l'établissement peut également ponctuellement recourir aux heures supplémentaires ou faire appel à du personnel intérimaire - plus de 200 missions d'intérim sont ainsi mises en œuvre chaque mois à l'hôpital Charles Foix pour pallier les absences. Ces différentes solutions de redéploiement interne ou de remplacement permettent de garantir la continuité de service tout au long de l'année en couvrant globalement près de 80% des absences. La difficulté réside dans la capacité à mobiliser des solutions de remplacement supplémentaires en cas d'absentéisme inopiné ou de dernière minute. C'est la situation rencontrée à l'hôpital Charles Foix en juillet 2018. En parallèle, les établissements se mobilisent dans une démarche adaptée de recrutement et de fidélisation du personnel. Cette volonté a été mise en œuvre par l'hôpital Charles Foix à travers : - une politique de recrutement très dynamique de la direction des soins du groupe hospitalier notamment à l'égard des jeunes professionnels en sortie d'école ; - d'importants investissements réalisés au cours des 5 dernières années pour améliorer les conditions de travail, soit une dépense globale de 20 millions de travaux d'investissement ayant permis la rénovation de la majorité des services équipés de chambres et de douches individuelles ainsi que de 200 rails d'aide à la manutention installés au plafond des chambres. Les travaux se sont poursuivis à travers des rénovations de postes de soins et d'un hôpital de jour. La mobilisation des personnels et de leurs représentants, ainsi que la politique active d'attractivité et de fidélisation portée par la direction, constituent des leviers importants pour répondre aux enjeux de recrutement et de remplacement de cet établissement clairement identifié dans le Val de Marne et adossé à un groupe hospitalier jouant un rôle majeur dans la filière de soins gériatrique.